**États financiers Pour l'exercice clos le 31 mars 2025** 

# États financiers Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

	Table des matières
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
États financiers	
État de la situation financière	4
État des résultats	5
État de l'évolution de l'actif net	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-14

#### Rapport de la direction

Les états financiers ci-joints sont la responsabilité de direction de Destination Ontario. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les états financiers comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin de s'assurer que les états financiers donnent une image fidèle dans tous leurs aspects significatifs.

La direction maintient un système de contrôle comptable et administratif interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte et que l'actif de la Société est correctement comptabilisé et adéquatement protégé.

Les états financiers ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., un cabinet d'auditeurs externes indépendants nommé par le conseil d'administration, dont le rapport suit.

La présidente-directrice générale, Vincenza Ronaldi Le 12 juin 2025 Le trésorier, Ronald Ting Le 12 juin 2025



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. Bay Adelaide East 8 Adelaide Street West Suite 200 Toronto (Ontario) M5H 0A9 Canada

Tél. : 416 601-6150 Téléc. : 416 601-6151 www.deloitte.ca

### Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Destination Ontario (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## État de la situation financière

	31 mars 2025 (en milliers	31 mars 2024 (en milliers
	de dollars)	de dollars)
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	3 171	3 938
Débiteurs (note 3)	788	883
Charges payées d'avance	31	34
	3 990	4 855
mmobilisations (note 4)	37	128
	4 027	4 983
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
rassii a couit teillie		
Créditeurs et charges à payer	3 075	3 331
	3 075 369 —	3 331 294 25
Créditeurs et charges à payer Obligation au titre des avantages de retraite (note 2h)		294
Créditeurs et charges à payer Obligation au titre des avantages de retraite (note 2h) Revenus reportés (note 5)  Obligation au titre des avantages de retraite (note 2h)	369 - 3 444 650	294 25
Créditeurs et charges à payer Obligation au titre des avantages de retraite (note 2h) Revenus reportés (note 5)  Obligation au titre des avantages de retraite (note 2h)	369 — 3 444 650 —	294 25 3 650 592 1
Créditeurs et charges à payer Obligation au titre des avantages de retraite (note 2h) Revenus reportés (note 5)	369 - 3 444 650	294 25 3 650
Créditeurs et charges à payer Obligation au titre des avantages de retraite (note 2h) Revenus reportés (note 5)  Obligation au titre des avantages de retraite (note 2h)	369 — 3 444 650 —	294 25 3 650 592 1
Créditeurs et charges à payer Obligation au titre des avantages de retraite (note 2h) Revenus reportés (note 5)  Obligation au titre des avantages de retraite (note 2h) Apports reportés afférents aux immobilisations (note 6)	369 - 3 444 650 - 650	294 25 3 650 592 1 593
Créditeurs et charges à payer Obligation au titre des avantages de retraite (note 2h) Revenus reportés (note 5)  Obligation au titre des avantages de retraite (note 2h)	369 - 3 444 650 - 650	294 25 3 650 592 1 593
Créditeurs et charges à payer Obligation au titre des avantages de retraite (note 2h) Revenus reportés (note 5)  Obligation au titre des avantages de retraite (note 2h) Apports reportés afférents aux immobilisations (note 6)  Insuffisance nette) actif net	369 - 3 444 650 - 650 4 094 (104) 37	294 25 3 650 592 1 593 4 243 613 127
Créditeurs et charges à payer Obligation au titre des avantages de retraite (note 2h) Revenus reportés (note 5)  Obligation au titre des avantages de retraite (note 2h) Apports reportés afférents aux immobilisations (note 6)  Insuffisance nette) actif net Fonds non affecté	369 - 3 444 650 - 650 4 094 (104)	294 25 3 650 592 1 593 4 243

Approuvé au nom du conseil d'administration :

Président du conseil d'administration Membre du comité d'audit

## État des résultats

Pour les exercices clos les 31 mars	2025 (en milliers de dollars)	2024 (en milliers de dollars)
Revenus		
Subvention de la province de l'Ontario (note 7)	33 555	33 063
	3 094	2 447
Ventes de publicité Revenus d'intérêts	3 094 341	403
	341 292	403 317
Services d'information touristique – ventes	292	317
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	4	11
aux inimodilisations	1 27 222	11
	37 283	36 241
Charges		
Publicité et marketing	20 829	19 741
Frais d'administration (note 8)	9 315	7 633
Services d'information touristique (note 9)	5 482	5 317
Partenariats et ventes	1 263	1 479
Activités liées aux technologies	826	522
Recherche	278	414
Amortissement des immobilisations	91	400
Frais du conseil d'administration et des comités (note 12)	6	46
Frais du conseil à administration et des comités (note 12)		
	38 090	35 552
(Insuffisance) excédent des revenus par rapport aux charges	(807)	689

## État de l'évolution de l'actif net

#### Pour les exercices clos les 31 mars

	Fonds non affecté (en milliers de dollars)	Investissement en immobilisations (en milliers de dollars)	2025 Total (en milliers de dollars)	2024 Total (en milliers de dollars)
Actif net, au début de l'exercice	613	127	740	51
(Insuffisance) excédent des revenus par rapport aux charges pour l'exercice	(717)	(90)	(807)	689_
(Insuffisance nette) actif net, à la fin de l'exercice	(104)	37	(67)	740_

## État des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars	2025 (en milliers de dollars)	2024 (en milliers de dollars)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) excédent des revenus par rapport aux charges	(807)	689
Plus (moins) les éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	91	400
Amortissement des apports reportés afférents	(4)	(4.4)
aux immobilisations	(1)	(11)
	(717)	1 078
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
(note 11)	(183)	(3 914)
Obligation au titre des avantages de retraite, montant net	133	(121)
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	(767)	(2 957)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations		(36)
Diminution de la trésorerie au cours de l'exercice	(767)	(2 993)
Trésorerie, au début de l'exercice	3 938	6 931
Trésorerie, à la fin de l'exercice	3 171	3 938

#### Notes complémentaires

#### 31 mars 2025

#### 1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Société du Partenariat ontarien de marketing touristique (la « SPOMT ») a été fondée à titre de société sans capital-actions le 30 novembre 1998, conformément au Règlement de l'Ontario 618/98 en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement*. Le Règlement a été modifié par le Règlement de l'Ontario 271/04 en septembre 2004 pour proroger indéfiniment le mandat de la SPOMT. Les activités de la SPOMT ont commencé le 1<sup>er</sup> avril 1999. À l'automne 2017, la SPOMT a annoncé la nouvelle dénomination sociale sous laquelle elle exercerait ses activités, Destination Ontario. Destination Ontario (la « Société ») est devenu le nom officiel et légal de la Société en vertu du règlement de l'Ontario 231/24 avec prise d'effet le 7 juin 2024. La mission de la Société couvre les éléments suivants :

- a) Faire la promotion de l'Ontario à titre de destination touristique.
- b) Entreprendre des initiatives de marketing conjointes avec le secteur du tourisme.
- c) Appuyer les efforts de marketing déployés par le secteur touristique et contribuer à ces efforts.
- d) Promouvoir l'Ontario à titre de destination touristique, en coopération avec le secteur du tourisme, le gouvernement de l'Ontario, d'autres ordres de gouvernement et d'autres organismes gouvernementaux.

La Société conclut des accords avec des partenaires des secteurs privé et public afin d'accroître la valeur ajoutée des programmes de marketing touristique. La Société effectue un suivi de la valeur monétaire (levier financier, apports en nature) de ces accords pour démontrer l'incidence de ses investissements sur les programmes de partenariat dans le domaine du marketing. Cependant, les revenus et les charges des partenaires ne figurent pas dans les états financiers de la Société.

La Société est un organisme sans but lucratif et n'est donc pas assujettie à l'impôt sur le résultat.

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### a) Référentiel comptable

Les états financiers sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP ») en appliquant les normes des chapitres de la série 4200 du *Manuel de CPA Canada*.

#### b) Comptabilisation des revenus

La Société suit la méthode du report pour la comptabilisation des revenus.

#### Subvention de la province de l'Ontario

La Société est financée principalement par la province de l'Ontario. Des subventions de fonctionnement sont enregistrées à titre de revenus durant la période visée. Les subventions qui sont approuvées, mais ne sont pas reçues à la fin d'une période comptable, sont comptabilisées. Lorsqu'une partie de la subvention concerne une période future, elle est reportée et comptabilisée au cours de la période ultérieure.

#### Notes complémentaires

#### 31 mars 2025

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Comptabilisation des revenus (suite)

#### Ventes de publicité

Les revenus provenant des ventes de publicité sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le programme se déroule, dans la mesure où le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

#### Services d'information touristique – ventes

Les revenus provenant de la vente de services d'information touristique sont comptabilisés lorsque la Société réalise des ventes dont le montant excède le coût des billets et des marchandises en consignation.

#### Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans la période où ils sont gagnés.

#### c) Soutien des partenaires

La Société bénéficie de certains services offerts par le secteur du tourisme, comme les frais de transport (billets d'avion et d'autocar), ainsi que les frais d'hébergement et de repas (chambres d'hôtel et repas aux restaurants offerts au rabais ou sans frais). Comme il est difficile d'établir leur juste valeur, les services reçus sans frais ne sont pas inclus dans les états financiers.

#### d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative, avec un amortissement sur une moitié d'exercice pour les années d'acquisition et de cession. Toutes les immobilisations sont amorties sur une durée de trois à cinq ans.

#### e) Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les montants reçus du ministère du Tourisme, de la Culture et des Jeux pour financer l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations est comptabilisé à titre de revenus dans l'état des résultats au même titre que l'amortissement des actifs auxquels ils se rapportent.

#### Notes complémentaires

#### 31 mars 2025

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Utilisation des estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant des éléments d'actif et de passif présentés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés pour les produits et les charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations à mesure que des informations supplémentaires deviennent disponibles. Les comptes exigeant d'importantes estimations comptables comprennent l'amortissement des immobilisations, les charges à payer, l'obligation au titre des avantages de retraite, les apports reportés afférents aux immobilisations et les produits reportés.

#### g) Instruments financiers

À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que la Société n'est pas exposée à des risques importants d'intérêt, de change, de liquidité ou de crédit liés à ses instruments financiers.

Les instruments financiers de la Société, qui comprennent la trésorerie, les débiteurs ainsi que les créditeurs et charges à payer, sont évalués au coût diminué de toute réduction de valeur.

#### h) Avantages de retraite

Les avantages de retraite sont constitués des prestations de départ à payer prévues par la *Loi sur la fonction publique de l'Ontario*, et ils sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés par les employés admissibles. Le passif est calculé à l'aide de la meilleure estimation faite par la direction des hypothèses sous-jacentes.

#### i) Conversion des devises

Les comptes en devises sont convertis en dollars canadiens comme suit :

À la date de la transaction, tous les actifs, passifs, produits ou charges sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. À la date de clôture de l'exercice, les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes résultant de la conversion des devises sont inclus dans l'excédent (l'insuffisance) des produits par rapport aux charges pour l'exercice.

#### Notes complémentaires

#### 31 mars 2025

#### 3. RISQUE DE CRÉDIT LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

L'exposition au risque de crédit de la Société est minime. La Société détermine de façon continue les pertes de crédit probables et constitue une provision pour pertes, au besoin, en fonction de la valeur réalisable estimative.

Les tableaux suivants présentent le classement chronologique des débiteurs.

		Divo do	Divo do	2025 (en milliers de dollars)
	Courants	Plus de 60 jours	Plus de 90 jours	Total
Débiteurs généraux	403	25	15	443
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée (la « TVH »)	345	_	_	345
Total	748	25	15	788
				2024 (en milliers de dollars)
	Courants	Plus de 60 jours	Plus de 90 jours	Total
Débiteurs généraux	103	104	38	245
Montant à recevoir au titre de la TVH	638	_	_	638
Total	741	104	38	883

#### 4. IMMOBILISATIONS

		2025 ers de dollars)	(en milli	2024 iers de dollars)
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
		_		
Stratégie Web	2 299	2 268	2 299	2 190
Améliorations locatives	1 106	1 106	1 106	1 106
Mobilier	174	168	174	155
	3 579	3 542	3 579	3 451
Valeur comptable nette		37		128

#### Notes complémentaires

#### 31 mars 2025

#### 5. REVENUS REPORTÉS

	2025 (en milliers de dollars)	2024 (en milliers de dollars)
Programmes publicitaires		25 25

#### 6. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les apports reçus relativement aux acquisitions d'immobilisations.

	2025 (en milliers de dollars)	2024 (en milliers de dollars)
Solde d'ouverture Amortissement	1 (1)	12 (11)
Solde de clôture		1

#### 7. REVENUS: PROVINCE DE L'ONTARIO

Le tableau suivant présente le financement de la province de l'Ontario reçu par la Société qui a été comptabilisé à titre de revenus.

	2025 (en milliers de dollars)	2024 (en milliers de dollars)
Financement de base Attributions rétroactives en vertu du projet de loi 124 Programme Expérience Été Financement de réparations et de réfections	32 968 473 114 — 33 555	32 968 - 87 8 33 063

#### Notes complémentaires

#### 31 mars 2025

#### 8. FRAIS D'ADMINISTRATION

Certains services administratifs de soutien, tels que les services juridiques et les ressources humaines, ont été fournis sans frais par le ministère du Tourisme, de la Culture et des Jeux. Tous les autres frais d'administration ont été assumés par la Société et s'établissent comme suit :

	2025 (en milliers de dollars)	2024 (en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux	7 990	6 508
Contrats de location	775	680
Services	368	181
Fournitures et matériel	120	188
Transports et communications	62	76
	9 315	7 633

La Société offre un régime de retraite à tous ses employés à temps plein par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires (la « CRFP ») et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (la « Caisse de retraite du SEFPO »), deux régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées mis sur pied par la province. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes à cotisations déterminées, car la Société ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer à ces régimes de retraite des méthodes comptables propres aux régimes à prestations déterminées. Les cotisations de la Société à ces deux régimes de retraite pour l'exercice se chiffrent à 568 000 \$ (2024 – 501 000 \$) et sont comprises dans les salaires et avantages sociaux.

Les coûts des avantages complémentaires de retraite aux employés non couverts par le régime de retraite sont versés par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne sont pas inclus dans les frais d'administration.

#### 9. SERVICES D'INFORMATION TOURISTIQUE

Les dépenses des Services d'information touristique s'établissent comme suit :

	2025 (en milliers de dollars)	2024 (en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux	3 044	2 865
Contrats de location Services	1 430 402	1 432 357
Fournitures et matériel	292	340
Marchandise à vendre	225	245
Transports et communications	89	78
	5 482	5 317

Les cotisations liées à la CRFP et à la Caisse de retraite du SEFPO pour l'exercice s'élèvent à 182 000 \$ (2024 – 166 000 \$) et sont incluses dans les salaires et avantages sociaux.

#### Notes complémentaires

#### 31 mars 2025

#### 10. CONTRAT DE LOCATION-EXPLOITATION

La Société a plusieurs contrats de location-exploitation pour ses locaux pour lesquels les échéances s'échelonnent jusqu'aux exercices 2028-2029. Le tableau ci-dessous présente les paiements annuels minimums.

	(en milliers
	de dollars)
2026	632
2027	491
2028	491
2029	491
	2 105

#### 11. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

	2025 (en milliers de dollars)	2024 (en milliers de dollars)
Diminution des débiteurs Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	95 3	11 (25)
Diminution des créditeurs et charges à payer	(256)	(3 800)
Diminution des revenus reportés	(25)	(100)
	(183)	(3 914)

#### 12. FRAIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Les membres du Conseil et des comités ne reçoivent pas d'indemnités journalières. Ils sont remboursés pour les frais de repas et de déplacement qu'ils engagent afin d'assister aux réunions du Conseil ou de comités, conformément à la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil du secteur public de l'Ontario.

#### 13. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La Société reçoit de l'aide financière de la province de l'Ontario pour couvrir certains coûts de fonctionnement.